



Économie

L'ESS à la conquête de la finance

Dix ans après la Loi Hamon, qui en 2014 apportait un cadre à l'Économie sociale et solidaire (ESS), et pour marquer le début du mois de l'ESS organisé en France par ESS France et les Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS), Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme, a présenté sa feuille de route. Le but : cadrer un pan de l'économie, qui représente près de 10 % du PIB. Comment ses entreprises parviennent-elles à concilier résultats financiers et valeurs de gouvernance ? Comment intègrent-elles un paysage économique très codifié ?

■ Dossier réalisé par Laurie Joanou, Caroline Thermoz-Liaudy et Julien Thibert

Dans sa feuille de route dédiée à la promotion de l'économie sociale et solidaire, la ministre Olivia Grégoire a annoncé le 6 novembre la nomination d'un délégué ministériel, Maxime Baduel. Mais aussi la mise en œuvre d'un équivalent temps plein dans chaque service déconcentré de l'Etat spécialisé dans l'ESS, notamment les préfectures, pour accompagner la création d'entreprises et la structuration de Pôle territorial de coopération économique (PTCE). La création et la croissance de ces PTCE sont également sur la feuille de route ministérielle, bien que lancée il

y a plusieurs années, pour coordonner les acteurs. Un montant de 2,5 M€ sera fléché en ce sens. "Ce sont des équivalents aux pôles de compétitivité essentiels sur le territoire", dit la ministre. Un travail sera réalisé pour donner plus de visibilité aux Cress dans les territoires : *"l'Économie sociale et solidaire a passé sa phase d'amorçage et gagné en maturité,"* relève-t-elle.

Une économie en mutation

Le ministère compte également sur les Scop et Scic, modèles largement plébiscités par les acteurs de l'ESS, pour faire face "à l'immense



enjeu des transmissions". Ainsi, les salariés peuvent jouer un rôle important dans les cessions d'entreprises, alors que 25 % des dirigeants de TPE et PME traditionnelles ont plus de 65 ans. Et quitte à miser sur des modes de gouvernance horizontaux, on compte bon nombre d'exemples de sociétés en difficultés, reprises par tout ou partie de leurs salariés. C'est le cas de l'entreprise de services à la personne Pléiade, basée à Feurs, dans la Loire. Après un redressement judiciaire, l'association d'aide à la personne a été reprise en Scop par 90 des salariés à la barre du tribunal de commerce de Saint-Etienne en juillet 2023, soit par 37 % des effectifs. *"C'est un travail de longue haleine. Il a fallu mobiliser les équipes"*, indique Christophe Damiron, président du conseil d'administration et directeur général. Accompagné tout au long du parcours de reprise et de transition, et challengée par l'Union régionale des Scop, Pléiade est désormais en ordre de marche. Pour autant : *"la démocratie salariale ne s'improvise pas. Aujourd'hui encore, cette démocratie ne vit pas encore pleinement"*, complète Christophe Damiron. Entre les financeurs et les salariés, la structure a été recapitalisée à hauteur de 1,3 M€. Le format de la Scop a été choisi ici pour *"répondre aux enjeux du métier en matière de conditions de travail des 300 salariés et pour insuffler un esprit plus entrepreneurial de marché. Il ne faut pas avoir peur de parler de lucrativité. Une association que ne fait pas d'excédent est une association qui meure. La question est de savoir que faire de ce produit, et comment le redis-*

tribuer". Pléiade réalise un chiffre d'affaires de 10 M€. A l'issue de la première année d'exercice, les sociétaires ont acté une redistribution à minima de 25 % des excédents aux salariés, sans se verser de reliquat, mais en réinvestissant pour consolider la situation de l'entreprise face à sa charge d'emprunt.

Créer de la valeur

La capacité des Scop, Scic, et autres entreprises de l'ESS à produire du résultat est une notion capitale. Enfermés dans une représentation naïve d'entreprises qui ne cherchent pas à être lucratives, les acteurs de l'ESS peuvent cependant compter sur des partenaires prêts à les soutenir, y compris financièrement. C'est le cas de CoopVenture, un fonds d'investissement née il y a deux ans à Grenoble, de la nécessité de financer et développer des entreprises du numérique qui soient à la fois pérennes, mais qui favorisent l'emploi local et la participation des salariés. Fonctionnant sur un modèle solidaire, chaque entreprise financée, doit réalimenter le fonds après sa sortie. Interrogée sur la capacité des entreprises de l'ESS à être "bankables", la directrice générale de CoopVenture explique. *"Ma conviction profonde, c'est qu'il est important de clarifier les préjugés qui vont de pair avec la notion d'ESS. Notre premier critère, c'est la réussite économique des projets qu'on regarde. Evidemment qu'ils doivent être bankables en premier, car si on veut partager de la valeur, il faut en avoir. Avant de réfléchir à la structure juridique ou à la gouvernance, on doit avoir un projet économique ambitieux."*

L'interview

Nicolas Planchon

"Gagner en porosité avec l'économie conventionnelle"



©DR

Pour le co-président de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (Cress) Aura, il faut instiller les codes de l'ESS dans l'économie traditionnelle.

Quel est le rôle de la Cress ?

La Cress a vocation à représenter l'ensemble des structures de l'ESS en Aura. C'est une association avec les fonctions d'une chambre consulaire. Notre objectif est de créer de la porosité avec le secteur économique conventionnel, pour faire en sorte que les valeurs de réinvestissement dans l'appareil productif s'installent. L'ESS part des besoins sociaux, mais est efficiente au niveau économique et financier. Elle veille à la répartition des richesses sur le territoire. Le taux de pérennité dans les coopératives, Scic et Scop, sont à cinq ans, de six points supérieures à celui des entreprises traditionnelles.

Est-ce difficile de lutter contre les clichés ?

Les associations sont des entreprises qui emploient. En Aura, l'ESS correspond à 28 000 employeurs, et à 320 300 emplois. Il y a beaucoup d'entreprises de l'ESS qui dans l'imaginaire ne sont pas vues comme telles : la Macif par exemple, peut être vue comme un grand groupe financier, mais on est loin de cela. Idem pour le Groupe Up, qui propose des chèques déjeuner : c'est une coopérative ouvrière de production à conseil d'administration. Il s'agit de réussite presque d'ordre industriel. L'un des clichés est que l'ESS est une économie subventionnée : sur l'exercice budgétaire 2019, l'État a abondé à hauteur de 250 Md€ d'aides directes pour l'économie traditionnelle, et 30 Md€ pour la vie associative.

La région a-t-elle des particularités ?

Dans le paysage économique, les collectivités territoriales portent plus de 70 % de l'investissement. Elles sont de plus en plus nombreuses à tendre une oreille attentive à l'ESS, avec qui elles créent des passerelles pour garantir la transition économique, sociale, démocratique de l'appareil de production. La région est la première région ESS de France, par rapport au nombre d'habitants. Les mouvements mutualiste et coopératif viennent d'ici.

Nous ne sommes pas des philanthropes et nos porteurs de projets sont de vrais entrepreneurs ! Nous intégrons quantité d'autres valeurs, mais la réussite économique est indispensable." L'engagement social, renforce même selon Patricia Abraham, la nécessité pour ces entreprises de faire de l'argent rapidement. "Nous portons des convictions autour d'une valeur équilibrée, entre les investisseurs, et les salariés. Dans les investissements classiques, souvent quand le projet réussit le poids est en faveur des investisseurs. C'est le modèle capitaliste traditionnel. Nous souhaitons être une alternative. Pour cela,

nous sommes dans des business model avec des valeurs visibles. Les sociétés que l'on finance, Scop ou autres, doivent donc être proches du marché, car nous ne nous basons pas sur la valorisation virtuelle mais sur leur capacité à aller chercher du chiffre dans un avenir assez proche."

Construire des ponts

En 2022, le Rhône comptait 196 Scop et Scic, représentant 3 919 emplois, la Loire 38, pour 444 emplois et l'Isère 130 pour 1 753 employés. Le secteur des services est le plus représenté en Aura, avec 305 établissements et 5 087 emplois salariés, talonné par le secteur de l'éduca-

tion, de la santé et de l'action sociale qui représente 55 établissements et 1 426 salariés. Ils sont suivis par l'industrie avec 1 396 salariés et 62 établissements recensés. Didier Tcherkachine est directeur associé du cabinet conseil lyonnais Terre d'avance. Il explique : "Le jour où les entreprises de l'ESS deviendront des ETI, on portera sur elle un regard différent". Pour l'heure, les acteurs de cet écosystème en Auvergne Rhône-Alpes s'accordent sur le fait que des ponts doivent être construits pour relier l'ESS à l'économie conventionnelle. Pierre-Albert Gouttefangeas

est le gérant de l'agence de communication stéphanoise Caramba, reprise en 2018 par cinq salariés, sous forme de Scop. Elle compte désormais six actionnaires, neuf salariés au total. "Nous expliquons toujours en quoi consiste notre statut, mais ne parlons pas d'ESS, parce que, à tort, c'est péjoré et mal compris. Le but de la Scop, c'est de faire en sorte que l'ensemble des salariés deviennent actionnaire, et qu'ils participent aux prises de décisions". Avec un chiffre d'affaires de 1,6 M€, la société "ne gagne pas d'argent, mais n'en perd pas. Le peu de positif que l'on a, nous avons choisi de le réinvestir, et ne rien

COOPVENTURE : FONDS À FORTE VALEUR AJOUTÉE



Patricia Abraham, directrice de CoopVenture, à Grenoble.

S'il se veut à forte valeur ajoutée, CoopVenture se revendique fonds d'investissement avant tout. Fortement attaché à la création d'emplois locaux, et à la participation des salariés, CoopVenture ne nie pas le fait que pour partager de la valeur, il faut avant tout en créer.

CoopVenture est née il y a deux ans à Grenoble, du regroupement de huit acteurs, dont des collectivités locales et des scops, rassemblés pour créer un fonds d'investissement responsable, autour des entreprises du numérique. La particularité de ce fonds qui favorise les fonctionnements de l'ESS, c'est qu'il prévoit que les entreprises financées, une fois rentables, contribuent à leur tour, au financement d'autres projets. Néanmoins, la directrice de CoopVenture, Patricia Abraham, revendique d'être un fonds d'investissement comme les autres. La réussite économique des projets est capitale, c'est la sortie et la contrepartie qui sont organisées d'une façon

particulière. "En fonction du business modèle, on fixe un cadre avec des engagement protocolisés. En général, on donne trois à quatre ans pour réinvestir, avec un temps maximal de 10 ans. Les entreprises qui prévoient un décollage rapide peuvent raccourcir leur période de réinvestissement, ce qui est intéressant parce qu'à l'issue, on leur rachète leurs parts à la valeur d'entrée. Idem pour les scop, cette fois avec les titres participatifs qui sont rachetés à la valeur nominale. Ils peuvent reprendre leur indépendance, et la main sur le capital de leur entreprise. Si une entreprise a besoin de plus de temps, on baisse nos exigences de réinvestissement. A l'inverse, si un projet va plus vite, on augmente ces exigences".

redistribuer aux actionnaires pour l'instant", précise le gérant. Du côté de la Cress, Nicolas Planchon, co-président relève qu'en terme d'aide à l'investissement, "La frilosité est patente, y compris dans l'économie traditionnelle. Il n'y a pas de goût du risque. On arrive à faire des choses au niveau territorial, mais pas à massifier le modèle". "Le réseau Scop dispose d'outils financiers au service des projets de sociétés coopératives", relève Valérie Vitton, directrice du marché des personnes morales au Crédit Coopératif. Socoden, permet d'octroyer des prêts participatifs, Scopinvest, permet d'intervenir en capital, en titres participatifs et obligations convertibles, Sofiscop garantit les prêts moyen terme, les financements de BFR. En 2022, les encours de ces outils financiers ont permis d'assurer 550 prêts de 3 000 à 600 000 € pour un encours de 29 M€, et 640 garanties permettant de souscrire plus de 62 M€ de prêts auprès du Crédit Coopératif. Avec la feuille de route présentée par Olivia Grégoire, ce sont autant de portes qui s'ouvrent pour les structures de l'ESS.

À LYON, L'AGENCE SOLIDAIRE PROMeut LA COLLECTE EN "FACE À FACE"



Créée en 2020 à Lyon, l'Agence Solidaire, se distingue par une activité de collecte "en face à face", en allant directement à la rencontre des gens dans la rue. Une démarche de street fundraising, destinée à financer des projets d'intérêt général.

Ces sont les hommes et les femmes susceptible de vous accoster dans la rue. Toujours le sourire affiché aux lèvres, malgré un travail de terrain pas toujours payant, ils travaillent notamment pour l'Agence Solidaire, créée à Paris en 2018 puis à Lyon en 2020. Cette structure spécialisée dans la collecte de fonds pour les associations et les organisations non gouvernementales, porte des projets d'intérêt général. L'Agence Solidaire s'est surtout fait un nom en développant une démarche "en face à face". D'où la présence de ses nombreux

collaborateurs qui battent le pavé dans la cité lyonnaise, à la rencontre d'un public bien souvent peu accessible par d'autres biais comme le téléphone ou le courrier postal. Un avantage mêlé au fait aussi, que la collecte de fonds se réalise "dans un échange convivial entre le fundraiser et le public pour soutenir une cause solidaire", comme l'explique l'association sur son site Internet. A Lyon par exemple, Handicap International ou la Fondation Abbé Pierre sont figurent parmi les nombreux clients de l'Agence Solidaire. Au total, une trentaine de structures partenaires parmi lesquels on retrouve également Les Apprentis d'Auteuil, la SPA ou encore Médecins sans frontières. Comptant près de 160 salariés répartis en Lyon et Paris, l'Agence Solidaire ne communique pas sur le montant des collectes de fonds qu'elle a réalisées mais indique avoir totalisé près de 70 000 donateurs en 2022.

LES SCOP ET SCIC PAR DÉPARTEMENT

ISÈRE

130

Scop ou Scic employant
1 753 salariés

RHÔNE

196

établissement employant
3 919 salariés

LOIRE

38

établissements employant
444 salariés

(Source pour les deux : Urscop – Chiffres 2022)